



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

PROGRAMME GOUVERNEMENTAL



- 09 PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION
- 13 MISER SUR LA QUALITÉ DE LA FORMATION
- 16 AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE
- 18 OPTIMISER LA CAPACITÉ D'ACTION DES INSTITUTIONS
- 20 ANTICIPER LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES
- 22 PRÉVENIR LES RISQUES ET ASSURER LA SÉCURITÉ
- 24 DÉVELOPPER HARMONIEUSEMENT LE TERRITOIRE
- 26 AMÉLIORER LA MOBILITÉ
- 28 GARANTIR L'ÉQUILIBRE DES FINANCES CANTONALES
- 30 ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN CANTON RÉSILIENT DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

La situation actuelle est marquée par de fortes incertitudes. Les tensions internationales, l'évolution des marchés et la question de l'approvisionnement fragilisent la stabilité de la Suisse et du Valais également. Le canton fait de plus face à une multiplication des risques, ceux qui touchent tous les Etats dans le monde actuel, comme les risques technologiques, mais aussi ceux qui concernent tout particulièrement le Valais, comme les dangers naturels, cristallisés par la catastrophe de Blatten. Le canton doit être prêt et se montrer à la hauteur en cas de crise, un devoir que vient encore de nous rappeler cruellement la récente tragédie de Crans-Montana. Le Conseil d'Etat a une pensée émue pour toutes les victimes de ces malheureux événements ainsi que leurs proches.

Dans ce contexte, il s'agit de renforcer la résilience du canton en s'appuyant sur ses nombreux atouts : son système de formation, sa capacité d'innovation, son tissu social, ses richesses naturelles, son attractivité touristique, son potentiel pour assurer la transition énergétique ou encore son expertise en matière de crises.

Le programme gouvernemental revu et actualisé va précisément dans ce sens. Les objectifs du Conseil d'Etat restent la cohésion sociale et le bien-être de la population, la qualité de la formation, la compétitivité économique, la capacité d'action des institutions, l'anticipation des changements démographiques, la prévention des risques et la sécurité, le développement harmonieux du territoire, la mobilité, l'équilibre des finances cantonales et le développement durable.

Près de huitante mesures et projets prioritaires sont prévus dans le programme gouvernemental. Ils reflètent une vision stratégique commune, partagée par l'ensemble du Conseil d'Etat. Il s'agit de guider l'Etat et l'administration vers un même but, en esquisant les lignes directrices pour l'élaboration des prochaines planifications intégrées pluriannuelles et des prochains budgets.

Le Grand Conseil aura l'occasion de se prononcer sur la réalisation des principaux projets et mesures qui découlent du programme gouvernemental lors de l'examen des mandats de prestations politiques (budgets annuels) et des modifications législatives qui lui sont soumises pour approbation.

Avec son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat entend maintenir la stabilité du canton dans un environnement changeant, ce qui apparaît comme la clé pour que le Valais reste un endroit où il fait bon vivre pour tout un chacun.



Mathias Reynard
Président du Conseil d'Etat



Christophe Darbellay
Vice-président



Franz Ruppen
Conseiller d'Etat



Stéphane Ganzer
Conseiller d'Etat



Franziska Biner
Conseillère d'Etat



12 mars 2025 - Composition et répartition des départements

Photo © Studio Bonnardot, Sion

ANTICIPER LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

- La valorisation des compétences des seniors
- Des actions ciblées en faveur des familles
- Une offre suffisante en soins de longue durée

PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

- Un renforcement de l'intégration et du sentiment d'appartenance
- Un développement du bilinguisme et des échanges entre les régions
- La lutte contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination
- Une politique publique proactive et coordonnée dans le domaine du logement
- Des prestations de santé de qualité, une médecine de proximité et en réseau, un renforcement de la prévention
- Des conditions dignes pour les personnes en situation de handicap et de précarité

MISER SUR LA QUALITÉ DE LA FORMATION

- Une école parmi les plus performantes de Suisse et d'Europe
- Une égalité des chances pour tous les élèves
- Un renforcement de l'attractivité de l'apprentissage
- La formation professionnelle, et tout au long de la vie, au cœur du système de formation
- Le développement de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation
- La transformation d'Unidistance en Université du Valais
- Une consolidation des synergies entre la formation et l'économie

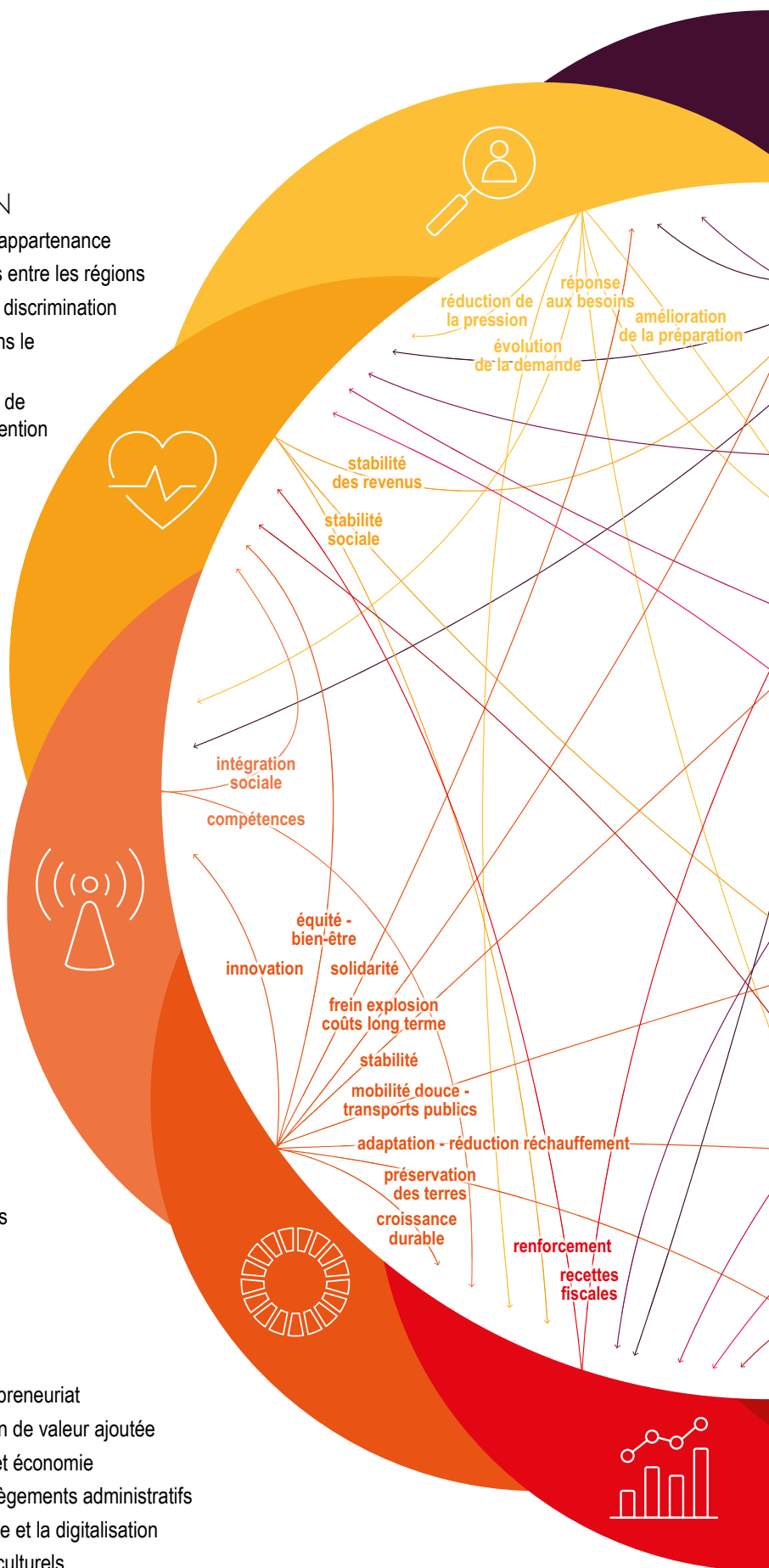
ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Une transition énergétique accélérée
- Une adaptation à l'évolution du climat
- Un rétablissement rapide face aux risques résiduels
- L'exemplarité

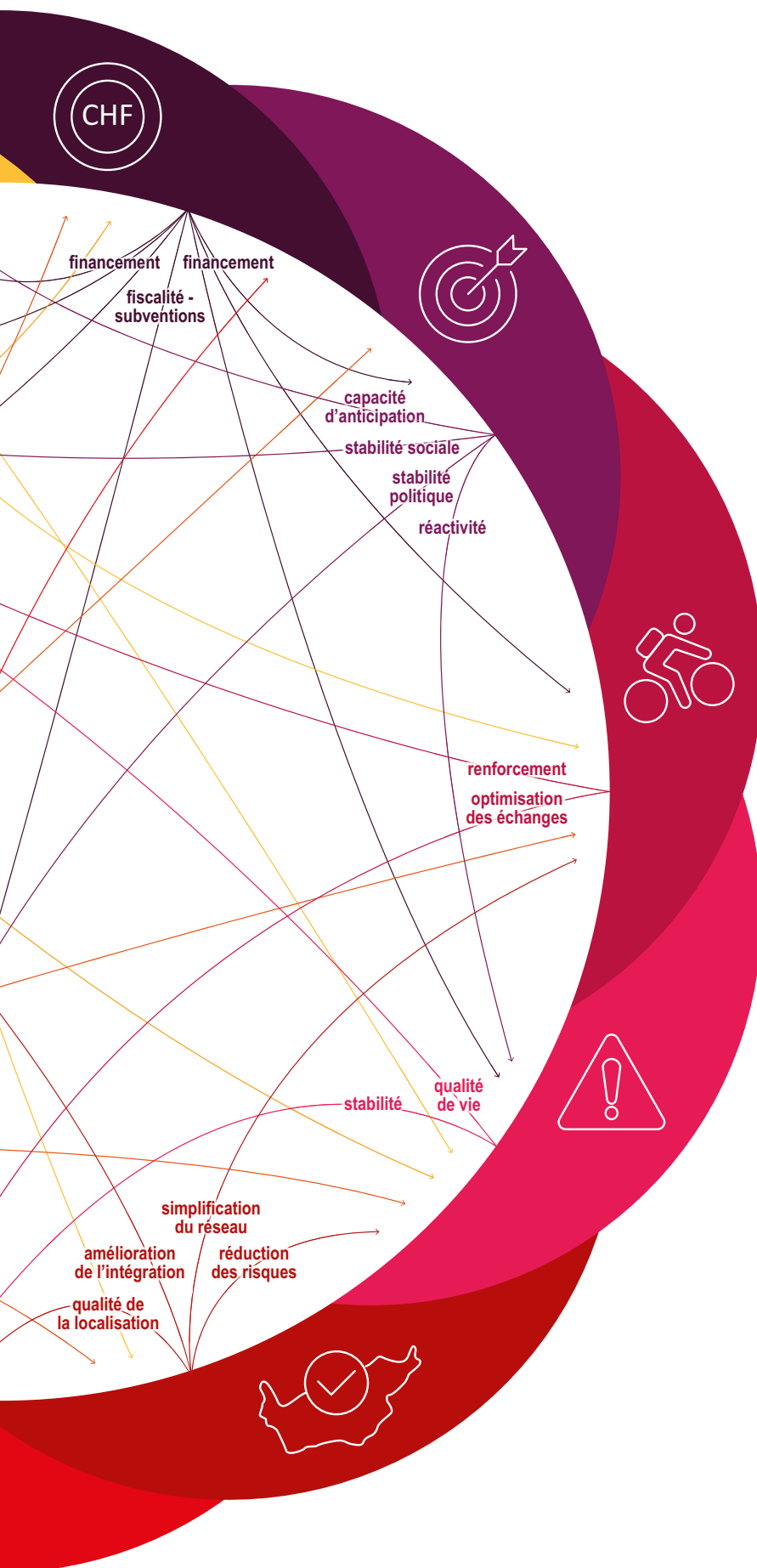
AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE

- Une promotion de la culture d'innovation et d'entrepreneuriat
- Une promotion économique priorisée sur la création de valeur ajoutée
- Le renforcement des interactions entre recherche et économie
- L'amélioration des conditions-cadres : fiscalité – allègements administratifs
- Un tourisme « 4 saisons », le leadership énergétique et la digitalisation
- La valorisation des grands événements sportifs et culturels

LES OBJECTIFS DU



GOUVERNEMENT



GARANTIR L'ÉQUILIBRE DES FINANCES CANTONALES

- Un équilibre financier à long terme
- Le financement des investissements nécessaires au développement du canton
- Une fiscalité favorable à la croissance économique
- Des recettes fédérales consolidées

OPTIMISER LA CAPACITÉ D'ACTION DES INSTITUTIONS

- Un soutien actif aux fusions de communes
- Une administration plus efficace, accessible et transparente
- Des statistiques répondant aux besoins
- Une gouvernance optimisée pour mieux servir la population, les institutions et les entreprises

AMÉLIORER LA MOBILITÉ

- Un développement du trafic régional en phase avec celui de la population
- L'intégration dans les réseaux ferroviaires et aériens nationaux et internationaux
- L'extension des infrastructures de mobilité douce
- Un réseau routier achevé et entretenu
- L'anticipation des nouvelles technologies
- L'optimisation du transfert rail-route

PRÉVENIR LES RISQUES ET ASSURER LA SÉCURITÉ

- Des risques identifiés et analysés, des mesures préventives adoptées
- Une population protégée
- Le maintien de services publics minimaux en toutes circonstances
- L'anticipation des conséquences des changements climatiques

DÉVELOPPER HARMONIEUSEMENT LE TERRITOIRE

- Un développement territorial global, durable, rationnel, cohérent et équitable
- La 3^e correction du Rhône revue
- Une mise en œuvre de la LAT en utilisant sa marge de manœuvre

PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

CONTEXTE

La structure, la composition ainsi que la répartition territoriale (plaine-montagne, Haut/Bas-Valais) de la population valaisanne changent. Les mutations économiques et sociales favorisent l'émergence d'une pluralité de modes de vie et de valeurs. Elles exercent une pression sur l'égalité des chances et de la distribution des revenus, génèrent des peurs, et peuvent mettre à rude épreuve la cohésion sociale et la cohésion cantonale.

En Valais, le revenu par habitant et l'indice de statut social sont nettement à la traîne et l'inégalité de la répartition des revenus élevée en comparaison nationale. Les ménages monoparentaux, ceux composés d'une seule personne ou d'une seule femme adulte, de même que les personnes de plus de 65 ans, disposent de revenus moins élevés.

Le nombre de logements est en forte diminution et s'accompagne d'une hausse des loyers. La charge financière consacrée au logement pèse de plus en plus sur les ménages, en particulier ceux de la classe moyenne inférieure et en situation précaire. Face à l'interruption des subventions fédérales et cantonales intervenue au 1^{er} juillet 2023, les demandes auprès des organismes d'aide au logement ont augmenté.

Les coûts de la santé continuent de croître en Valais tout comme en Suisse, mettant sous pression les ménages et le système de soins dans son ensemble.

VISION

Le canton du Valais préserve la cohésion entre ses régions (plaine-montagne, Haut/Bas-Valais), entre les générations et entre les différentes composantes culturelles et sociales de sa population.

Il favorise l'intégration et le sentiment d'appartenance à la société valaisanne par des actions globales, notamment en encourageant la pluralité culturelle, en luttant contre toute forme de discrimination, en renforçant le bilinguisme et les échanges entre les deux régions linguistiques et en promouvant le sport et la culture comme vecteurs d'intégration et de développement durable.

Le canton lutte activement contre la pauvreté et effectue un monitoring de celle-ci. Il met en œuvre une politique publique proactive et coordonnée dans le domaine du logement.

Le canton garantit la qualité des prestations de santé et leur accès. Il favorise la médecine de proximité en collaboration avec les communes (maisons de garde). Il renforce la coordination de l'offre de soins ainsi que l'interprofessionnalité dans les métiers de la santé. Il adapte et développe des infrastructures hospitalières modernes suivant l'évolution des technologies et des modes de prise en charge. Il garantit l'accès aux soins pour toute la population et œuvre de manière à stabiliser les coûts de la santé. La prévention en matière de santé est renforcée, en particulier à l'école et par la promotion de la pratique du sport. L'amélioration des conditions de travail dans le domaine de la santé se poursuit.

Les collaborations entre établissements sont renforcées. Le financement des établissements sanitaires valaisans est adapté. Les personnes en situation de handicap bénéficient de conditions dignes et favorisant leur autonomie. Le réseau socio-sanitaire valaisan garantit une prise en charge adaptée aux personnes en situation de précarité.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Renforcement de l'insertion sociale, en particulier de l'intégration professionnelle des personnes migrantes appelées à séjourner durablement en Suisse par l'application de l'Agenda intégration suisse (AIS), notamment par le renforcement de cours de langue
- Renforcement du partenariat social et du droit collectif, notamment par l'édiction de conventions collectives de travail (CCT) dans les domaines social et sanitaire et analyse de l'extension de l'outil de contrôle eBadges
- Mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH) en développant un outil d'évaluation des besoins, en élaborant un plan d'inclusion professionnelle et en instaurant un dispositif d'accompagnement coordonné pour les adultes TSA
- Représentation équilibrée femmes-hommes dans les postes à responsabilités de l'administration et des organisations soutenues par le canton, promotion de la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public et contrôle de l'égalité salariale dans les organisations ayant obtenu des fonds publics
- Soutien au développement des infrastructures sportives d'intérêt cantonal/national par la mise en œuvre de la loi sur le sport
- Maintien d'une fiscalité favorable au pouvoir d'achat des contribuables
- Définition et application d'une politique du logement en collaboration interdépartementale
- Développement des politiques sociales et des mesures contre le non-recours aux prestations sociales et poursuite des contrôles ciblés dans ce domaine
- Élaboration et opérationnalisation d'une stratégie cantonale addictions
- Renforcement de la lutte contre les violences domestiques, sexistes et sexuelles et contre toute forme de discrimination
- Soutien à l'intégration des personnes étrangères par la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) et lutte contre les discriminations par le Bureau d'écoute contre le racisme
- Poursuite et développement du soutien aux écoles de musique, de théâtre, de danse et de cirque



INDICATEURS STATISTIQUES

Dernier relevé		-10 ans	Ø CH
1.9	Part des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population résidente permanente	1.4	2.7
2167.6	Années de vie potentielles perdues (Années / 100'000 habitants)	2662.4	1959
14.8	Pourcentage de contribuables ayant un revenu imposable situé entre le revenu imposable minimum et 30'000 CHF par année (%)	14.8	12.2
15.5	Loyer moyen par m ² de surface nette de logement et par mois (moyenne des valeurs médianes trimestrielles) (CHF/m ² × mois)	15.3	17.7
240.7	Dépenses des pouvoirs publics en faveur de la culture et des loisirs par habitant (population résidente permanente au 31 décembre) (CHF / habitant)	194.5	228.6
12.4	Naturalisations (‰)	30.5	14.7
0.31	Part des dépenses pour des actions d'entraide en Suisse et à l'étranger (aide au développement et aide humanitaire) par rapport au total des charges du canton (‰)	0.3	0.19

PALAIS DU
GOUVERNEMENT



MISER SUR LA QUALITÉ DE LA FORMATION

CONTEXTE

La formation constitue un facteur clé et un socle pour le développement et l'épanouissement individuel, l'intégration, la cohésion cantonale, la situation sociale et économique de la population ainsi que la compétitivité économique du canton.

En Valais, les résultats scolaires sont très bons en comparaison nationale, mais le nombre de personnes sans formation post-obligatoire reste élevé, en particulier dans certains centres urbains.

De nouveaux défis s'imposent au secteur de la formation: l'augmentation de la population, sa plus grande hétérogénéité, les flux migratoires, le phénomène d'urbanisation, l'évolution des modes de vie et des modèles familiaux, la pénurie de main-d'œuvre et les exigences croissantes de l'économie par rapport à son niveau de qualification. Il s'agit également de prendre en compte les attentes toujours plus importantes en termes de prévention de la santé ou de promotion du développement durable.

Le système de formation est en adéquation avec les besoins et les défis sociétaux majeurs que sont la transition écologique, la santé et la révolution numérique. Le besoin de se former tout au long de la vie est au centre de la politique de la formation au service de la population valaisanne.

Les institutions de formation et de recherche valaisannes ont atteint un degré de maturité dans leur développement, ce qui favorise le renforcement des réseaux et les rend attractives pour les étudiants, les chercheurs et les entreprises.

VISION

Le canton du Valais mise sur la qualité de sa formation et dispose d'un des systèmes scolaires et de formation les plus performants de Suisse et d'Europe. Il favorise l'épanouissement individuel, l'intégration socio-économique et la prise en compte des besoins éducatifs particuliers, grâce notamment à un corps enseignant compétent et motivé. Une école de qualité met également en place des mesures d'intégration pour les élèves les plus fragiles ou allophones. Elle constitue un facteur décisif pour lutter contre la pauvreté et favoriser la place de chacune et chacun dans la société.

L'égalité des chances est garantie. Le canton fait en sorte que chaque jeune, quels que soient son origine et son genre, puisse bénéficier d'une formation post-obligatoire en excluant toute forme de discrimination.

La place de la formation professionnelle et de la formation tout au long de la vie au cœur du système de formation est consolidée. L'attractivité de l'apprentissage est renforcée et la transition école-apprentissage facilitée.

Le Valais poursuit son développement dans le domaine des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation. Avec le projet de loi sur l'Université du Valais en particulier, le Conseil d'Etat a la volonté de doter le canton d'un nouvel établissement autonome de droit public, complémentaire aux autres universités suisses et porteur d'une identité académique d'excellence, à la fois profondément ancré dans son territoire, intégré dans le paysage des hautes écoles nationales et résolument tourné vers l'international.

Des nouvelles offres de formation et des programmes de recherche sont proposés, en phase avec le potentiel de développement économique à haute valeur ajoutée pour le canton ainsi qu'avec la politique cantonale, qui se décline autour des défis sociétaux majeurs de la transition écologique et énergétique, de la santé et de la révolution numérique. Une réflexion est menée autour d'un programme de formation pour les compétences futures (transition et digitalisation). Basés sur des écosystèmes « Innovation, Recherche et Formation » et le développement de clusters (chaînes de valeur ajoutée), le Campus Energypolis, le pôle Santé et le Swiss Digital Center poursuivent leurs développements.

Les collaborations entre institutions de formation et de recherche ainsi que leurs synergies avec l'économie (publique et privée) valaisanne sont renforcées. Les personnes migrantes appelées à séjourner durablement en Valais sont intégrées professionnellement. Ces mesures permettent notamment de développer/consolider l'attractivité et la compétitivité économique du canton et de combattre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans des domaines spécifiques.

L'école valaisanne mise sur le bilinguisme (français/allemand) et l'apprentissage de l'anglais. La digitalisation accélérée de la société et de l'économie est prise en compte dans les cursus de formation, y compris la formation tout au long de la vie. L'implantation et la reconnaissance d'écoles privées internationales comme atout pour l'attractivité du Valais sont encouragées.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Amélioration de la transition entre l'école obligatoire et les formations professionnelles et gymnasiales afin que 95% des jeunes disposent d'un titre de formation post-obligatoire
- Poursuite du développement du Campus Energypolis et mise en place de son Parc de l'innovation, antenne régionale du Parc de l'innovation de l'EPFL
- Accompagnement d'UniDistance dans le processus de transformation vers l'Université du Valais (accréditation, loi, ordonnances, gouvernance)
- Mise en œuvre de la stratégie de l'éducation numérique
- Réalisation d'infrastructures dignes du 21ème siècle pour la formation :
 - Poursuite des travaux de construction du nouveau collège à Sion. La rentrée scolaire 2026-2027 aura lieu dans les nouveaux locaux.
 - Lancement des travaux de rénovation du collège de St-Maurice (2026).
- Mise en place d'une école de qualité pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
- Poursuite de la promotion et de la valorisation de la formation professionnelle en collaboration avec les milieux concernés tenant compte des mutations socio-démographiques de notre canton et des besoins de l'économie valaisanne
- Intégration du programme d'Intervention précoce intensive pour les enfants avec des troubles autistiques dans la loi en faveur de la jeunesse pour en faire un dispositif institutionnalisé, doté d'un cadre juridique et de ressources pérennes



- Renforcement des conditions-cadres favorisant la garantie d'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures d'accueil, en vue d'une inclusion équitable
- Déploiement des recommandations de l'Observatoire cantonal de la jeunesse afin de renforcer le soutien global aux care-leavers, en facilitant leur transition vers l'autonomie adulte et leur insertion dans le monde professionnel
- Révision de la Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et de son modèle financier, par l'intermédiaire du Comité gouvernemental de la HES-SO
- Promotion du bilinguisme à l'intérieur du canton

INDICATEURS STATISTIQUES

Dernier relevé		-10 ans	Ø CH
79.2	Part des jeunes âgés de 18 ans suivant une formation du degré secondaire II dans la population résidente permanente du même âge (taux de scolarisation des jeunes de 18 ans) (%)	76.5	/
32.7	Proportion de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans au bénéfice d'une formation de niveau tertiaire (diplômes de hautes écoles et diplômes sanctionnant une formation professionnelle supérieure) (%)	24.6	42.2
21	Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches innovatrices dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs secondaire et tertiaire (%)	20.5	27.3
20.2	Part des dépenses totales allouées à la formation (%)	23.6	17.8

AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE

CONTEXTE

Le coût de la vie et le niveau des salaires en Suisse se situent parmi les plus élevés au monde. Il existe cependant des différences significatives entre cantons. L'économie valaisanne se place en queue du classement national en termes d'attractivité économique. Pour faire face à la concurrence nationale et internationale ainsi qu'aux tensions géopolitiques et aux incertitudes relatives aux accords sur le commerce international, elle doit améliorer sa compétitivité. Cela passe par une orientation de sa production vers des secteurs à haute valeur ajoutée et dans lesquels elle dispose d'avantages concurrentiels, à savoir notamment : la chimie, les sciences de la vie, les biotechnologies, les énergies renouvelables, les produits agricoles typiques, le tourisme haut de gamme ou de niche, l'industrie culturelle et créative et les technologies de l'information et de la communication.

Dans sa lutte pour attirer et retenir des entreprises et des emplois à haute valeur ajoutée, le canton doit prêter une attention particulière à l'amélioration et à la valorisation de ses facteurs de localisation, qui sont parmi les plus défavorables au niveau national. La digitalisation de l'économie fera l'objet d'une attention particulière, afin d'en saisir le plus grand nombre d'opportunités. L'attractivité touristique ainsi que les installations sportives et de loisirs peuvent également contribuer à attirer les entreprises et les personnes qui y travaillent.

VISION

Le Valais poursuit son développement de canton prospère, ouvert, dynamique, diversifié et attractif, qui exploite au mieux les potentiels de la digitalisation de l'économie. Il retient ses cerveaux par la qualité et la diversité des emplois créés.

Au moyen de sa politique de développement économique, le canton du Valais renforce une promotion économique ciblée, priorisant la création de valeur ajoutée et misant sur les potentiels traditionnels du canton.

Le Valais devient le leader national de la transition énergétique et durable. Il promeut l'utilisation multifonctionnelle des infrastructures, notamment dans le domaine de l'énergie hydraulique. Le secteur du tourisme accélère sa mue digitale, tout en renforçant ses activités durant les « 4 saisons ». L'offre touristique mise sur l'authenticité, la qualité du cadre de vie et les richesses naturelles. La valeur ajoutée des produits de l'agriculture augmente. L'offre de soins devient un facteur de développement économique.

Le canton du Valais favorise une culture d'innovation et d'entrepreneuriat. Il développe les interactions entre l'économie et les hautes écoles. Il soutient le développement de « clusters » (chaînes de valeur ajoutée) sur le modèle du Campus Energypolis et des sites de la Fondation The Ark.

Le canton promeut la mise en place de conditions-cadres favorables pour les start-up, en particulier dans les domaines émergents. Il consolide les mesures fiscales en faveur des entreprises à fort potentiel de développement. Il entreprend les démarches nécessaires pour maintenir l'accès aux marchés importants pour son économie et garantir la coopération dans les domaines clés (formation, recherche, marché de l'électricité, etc.) lors des négociations commerciales menées par la Confédération.

Il encourage les complémentarités au sein et entre les domaines d'activité afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits, tout en respectant leur circularité.

Il renforce la lutte contre la concurrence déloyale, facilite les démarches administratives pour les entreprises, flexibilise les réglementations et optimise les infrastructures de mobilité et de communication.



Il fait de la culture et du sport des facteurs de développement économique et touristique. Il soutient la réalisation de grands événements sportifs et culturels ainsi que de grandes infrastructures sportives, en particulier ceux qui mettent en lumière l'offre existante.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Mise en œuvre d'une stratégie pour un tourisme « 4 saisons »
- Mise en œuvre de la loi sur la promotion économique cantonale (LPEC) et de la loi sur la corporation de droit public pour la promotion du Valais « Valais/Wallis Promotion» (LVWP)
- Création d'une société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion, infrastructure de mobilité d'importance cantonale
- Protection du sol agricole et mise en œuvre de la stratégie SDA (surfaces d'assolement)
- Modernisation des structures et adaptation des bases légales viticoles
- Adaptation de l'agriculture face aux effets du changement climatique
- Mise en œuvre de la stratégie Service Public de l'Emploi (SPE) 2030

INDICATEURS STATISTIQUES

Dernier relevé		-10 ans	Ø CH
14.9	Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches à productivité du travail élevée dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs primaire, secondaire et tertiaire (%)	20.4	21.8
55313.1	Produit intérieur brut (PIB) cantonal à prix courants par habitant (CHF / habitant)	54717.7	75322.3
3.3	Taux de chômage cantonal (selon la statistique du SECO), moyenne annuelle (%)	3.2	2.8

OPTIMISER LA CAPACITÉ D'ACTION DES INSTITUTIONS

CONTEXTE

La société valaisanne fait face à des changements profonds : diversité culturelle, linguistique, ethnique croissante – vieillissement – individualisation – évolution des modèles familiaux – montée en puissance des régions urbaines. Les progrès technologiques s'accroissent dans tous les domaines, transformant continuellement les structures économiques et sociales. La globalisation exerce une pression sur l'économie et la population.

Ces changements imposent de nouveaux défis, mais constituent également des opportunités. Les institutions cantonales doivent être adaptées pour faire face à ces enjeux, pour conserver leur capacité d'action, leur réactivité et leur crédibilité.

VISION

Le canton du Valais encourage et soutient activement les fusions de communes.

Les prestations de l'administration sont améliorées et leur accessibilité facilitée. Cela passe, d'une part, par la poursuite de la stratégie de mise en œuvre de l'administration numérique en partenariat avec les communes et, d'autre part, par des mesures d'accessibilité ciblées telles que le langage simplifié. L'Etat poursuit sa mission qui consiste à mettre à disposition des collectivités publiques, des milieux scientifiques et économiques, des partenaires sociaux, des divers groupes d'intérêts et des médias les informations statistiques répondant à leurs besoins.

L'Etat fait preuve de pragmatisme, optimise la réglementation et améliore les procédures administratives, notamment dans le domaine des constructions. Il accroît la transparence de ses actions pour mieux servir la population, les institutions et les entreprises. Il s'adapte au nouvel environnement-cadre de la statistique publique suisse, notamment en matière de protection des données des citoyens et des entreprises, conformément aux bases légales fédérales et cantonales.

Il renforce ses processus de gouvernance. Il précise la définition des politiques publiques et la planification des besoins structurels de l'Etat.

Il développe et adapte les stratégies cantonales intégrant des visions transversales et complémentaires.

L'Etat du Valais poursuit ses efforts pour demeurer un employeur attractif, responsable et exemplaire. Il reste attentif aux nouvelles problématiques qui concernent le monde du travail.



MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Accompagnement des fusions de communes
- Amélioration de l'accessibilité aux prestations de l'administration (y compris l'e-accessibilité) pour la population, les collectivités publiques et les entreprises en généralisant l'administration en ligne tel que prévu dans la stratégie « Services numériques des autorités valaisannes »
- Révision des relations et de la répartition des tâches canton – communes
- Simplification et optimisation des instruments et des processus de gouvernance de l'Etat et de son administration, notamment dans le cadre de la révision du système de gestion par mandats de prestations et de la mise en place d'outils informatiques améliorant l'efficacité et l'efficience des tâches
- Encadrement de l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de l'administration
- Poursuite du programme d'infrastructures intégrant des mesures d'efficience énergétique
- Amélioration des possibilités de digitalisation des procédures administratives, notamment via la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA)
- Poursuite des travaux de réorganisation de la justice valaisanne
- Mise en œuvre de la digitalisation de la justice valaisanne via le Programme eJustice VS
- Poursuite des réformes institutionnelles, notamment par des modifications constitutionnelles par étapes

INDICATEURS STATISTIQUES

Dernier relevé		-10 ans	Ø CH
54.3	Taux de participation aux votations fédérales et aux élections au Conseil national au cours des quatre dernières années (%)	51.8	50.5
122	Nombre de communes en Valais	134	2115

ANTICIPER LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

CONTEXTE

La démographie et sa composition (pyramide des âges) ont un impact déterminant sur les besoins en infrastructures publiques, sur les coûts de la santé et en matière de formation, sur l'occupation du territoire, sur la croissance économique, sur les solidarités intergénérationnelles ou encore sur les recettes fiscales.

Le Valais comptait 371'288 résidents permanents à la fin 2024. Selon les projections démographiques, le taux de croissance de la population valaisanne restera comparable à la moyenne nationale d'ici 2050. La population du canton du Valais augmentera de 15% et comptera 400'000 résidents permanents. Ces projections mettent cependant en évidence une forte accentuation du vieillissement. D'ici 2050, la population âgée de moins de 20 ans augmentera de 5% et celle de plus de 65 ans de 65%. Le rapport de dépendance des personnes âgées passera de 34 à 55 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans.

VISION

Le canton du Valais met en place les conditions permettant à chaque génération et à chaque individu de s'épanouir. Il rejette toute forme de discrimination.

Pour le bien-être des enfants et des parents, le Valais soutient les familles dans leur diversité et leur évolution, favorisant l'autonomie et l'égalité.

Il anticipe le vieillissement de la population en adoptant des mesures qui valorisent les compétences des seniors, combattent leur isolement et luttent contre la fracture numérique.

Il prend en compte aussi bien les besoins en matière de formation d'une population jeune en croissance que ceux liés à la prise en charge sanitaire et sociale d'une population fortement vieillissante. Il met à disposition une offre suffisante en soins de longue durée dans les établissements médico-sociaux (EMS), les institutions pour les personnes en situation de handicap, les structures intermédiaires ainsi qu'au niveau des soins et de l'aide à domicile. Il veille à la relève du personnel de santé. Il valorise le travail des proches aidants.

Par des actions ciblées en faveur des familles, en matière de développement territorial et de promotion économique, le canton favorise les solidarités et les rapprochements intergénérationnels de manière à atténuer les effets du vieillissement de la population dans certaines régions.

Dans le but de lutter contre la pauvreté, il soutient les familles de condition modeste.



MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Renforcement du soutien aux proches aidants par le biais d'offres de relève accessibles géographiquement et financièrement
- Révision complète de la loi sur les soins de longue durée avec une nouvelle loi pour les 60 ans et plus et une nouvelle planification 2026-2035
- Développement d'une filière de master en médecine générale en Valais, en collaboration avec l'Université de Fribourg
- Développement de soins intégrés (parcours du patient, coordination, prévention et interprofessionnalité)

INDICATEURS STATISTIQUES

Dernier relevé		-10 ans	Ø CH
371'288	Population résidente permanente (2024)	331'763	9'051'029
19.2	Part de la population résidente permanente 0-19 ans dans la population résidente permanente (%)	20.2	19.9
59.9	Part de la population résidente permanente 20-64 ans dans la population résidente permanente (%)	61.3	60.6
20.9	Part de la population résidente permanente >64 ans dans la population résidente permanente (%)	18.5	19.5
5.8	Part de la population résidente permanente >80 ans dans la population résidente permanente (%)	4.7	5.8

PRÉVENIR LES RISQUES ET ASSURER LA SÉCURITÉ

CONTEXTE

Par la modernisation de nos modes de vie, les risques techniques, plus particulièrement ceux liés à la cybersécurité et à l'approvisionnement énergétique, exposent notre société à une vulnérabilité élevée. Par ailleurs, du fait de sa topographie, le canton du Valais reste très exposé aux risques naturels tels que les fortes intempéries, les instabilités de terrain et tremblements de terre. Les changements climatiques ont également un impact croissant sur notre environnement et sur la probabilité d'occurrence d'autres risques naturels tels que les vagues de chaleur et les incendies de forêts. Les épidémies et pandémies figurent parmi les principaux risques d'origine sociétale en termes de fréquence et de dommages potentiels. A cela s'ajoute également la problématique de la pression croissante sur le flux migratoire entraînée par la situation géopolitique sur le continent européen et les pays voisins.

VISION

Le canton du Valais est un canton sûr. Il maintient un haut niveau de sécurité des personnes et des biens.

Il renforce les démarches d'identification, d'analyse, de surveillance et de prévention des risques d'origines naturelle, sociale et technique en collaboration avec la Confédération. Il protège la population et réduit au mieux les risques et conséquences des dangers identifiés et des accidents majeurs. Il améliore sa capacité de résilience pour être en mesure de maintenir un service public minimum en toutes circonstances.

Le canton prend en compte et anticipe les conséquences des changements climatiques sur le territoire et la population.



MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Renforcement de la collaboration entre la Police cantonale et les polices communales de manière à répondre de manière efficace et efficiente à l'évolution des risques et aux nouvelles exigences en matière de formation des policiers
- Regroupement sous un même toit de tous les partenaires : police – pompiers – sanitaire – urgences internationales
- Poursuite de la mise en œuvre du concept de préparation et d'intervention en cas de tremblement de terre (COCPITT)
- Gestion intégrée et coordonnée de lutte contre les dangers naturels, en particulier les crues, et poursuite de la réalisation de la 3^e correction du Rhône
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie carcérale 2030, notamment via l'extension du centre de Pramont et le développement d'un centre de mesures thérapeutiques fermé
- Poursuite des travaux de prévention en matière de cybersécurité, notamment dans la formation des états-majors communaux et régionaux de conduite
- Engager les adaptations des organisations cantonales et communales de protection incendie et de protection de la population
- Maintien de la fonction de protection de la forêt contre les dangers naturels
- Création d'une base légale encadrant la gestion des suites d'une catastrophe naturelle

INDICATEURS STATISTIQUES

Dernier relevé		-10 ans	Ø CH
1.7	Nombre d'accidents de la circulation routière avec victimes (morts et blessés) pour 1000 habitants (population résidente permanente au 31 décembre) et par année	1.8	2
14.2	Nombre d'infractions pour violence grave enregistrées par la police pour 100'000 habitants (homicides – lésions corporelles graves – mutilation d'organes génitaux féminins – brigandage – prise d'otage – viol)	7.6	15.7

DÉVELOPPER HARMONIEUSEMENT LE TERRITOIRE

CONTEXTE

La question du développement territorial constitue un enjeu majeur pour le futur du canton. Entre 1981 et 2015, la surface d'habitat et d'infrastructure a augmenté de presque 50% en Valais. L'évolution démographique, les changements au niveau des modes de vie et du climat, de même que les exigences fédérales (LAT1 et LAT2) et les besoins économiques et sociaux, ont un impact direct sur l'aménagement du territoire et la coordination régionale en matière d'aménagement du territoire. Les objectifs quantitatifs doivent être accompagnés d'objectifs qualitatifs, tant pour les espaces bâtis que non-bâtis. Cette ambition se traduit par la mise en œuvre de la politique cantonale du paysage. Elle permet de mieux prendre en compte le contexte ainsi que les valeurs naturelles et culturelles des paysages valaisans dans les activités qui modifient l'utilisation du sol et l'occupation du territoire.

VISION

Le canton du Valais dispose d'un développement territorial harmonieux. Il améliore le cadre de vie de sa population et gère ses ressources naturelles (nature, paysage, eaux) de manière équilibrée.

Il poursuit la mise en œuvre du concept cantonal de développement territorial en vue d'un développement territorial global, responsable, durable, cohérent et équitable.

Il met en œuvre la loi sur l'aménagement du territoire (y compris la LAT2) en limitant au maximum le dézonage ainsi qu'en promouvant la qualité du milieu bâti et la diversité des paysages.

La plaine est sécurisée contre les risques d'inondations et les autres risques exacerbés par le changement climatique, comme les îlots de chaleurs. Les éléments de base du projet de 3^e correction du Rhône sont revus dans le sens d'une conception contemporaine de la sécurisation et de la revitalisation du cours d'eau tout en tenant compte de la problématique de préservation des surfaces d'assolement (SDA).



MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Introduction et informatisation du registre foncier fédéral
- Accompagnement des communes dans leurs démarches de mise en œuvre de la loi sur les constructions et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (notamment : dimensionnement des zones à bâtir, etc.)
- Consolidation de la stratégie liée à la gestion quantitative et qualitative des surfaces d'assolement (SDA) (centre de compétence sol CCS-VS et autres parties prenantes)
- Mise en place d'un outil informatique unique canton/communes pour la gestion des données cadastrales en collaboration avec la Fédération des communes valaisannes (FCV)

INDICATEURS STATISTIQUES

Dernier relevé		-10 ans	Ø CH
585.1	Somme des surfaces utilisées pour les constructions et les équipements (m ² /habitant)	608.5	396.6
6.4	Superficie des espaces naturels de valeur (Réserves naturelles – Surfaces agricoles remplissant les critères de l'Ordonnance sur la qualité écologique – Réserves forestières) (%)	2.9	9.3

AMÉLIORER LA MOBILITÉ

CONTEXTE

Les infrastructures, et en particulier les moyens de mobilité et de transport, jouent un rôle majeur pour le développement économique et social du canton, son attrait et son intégration aux autres régions.

Elles constituent les bases nécessaires aux activités étatiques et économiques.

La croissance démographique, les mutations sociales, l'évolution économique, les progrès technologiques et la globalisation vont continuer à peser fortement sur les infrastructures de mobilité et de transport ainsi que sur les finances publiques. Il convient également de tenir compte des objectifs sectoriels de politique climatique pour les transports de la Confédération et du canton. Le trafic de voyageurs devrait augmenter d'environ un quart d'ici 25 ans et le transport de marchandises de plus d'un tiers.

VISION

Le canton du Valais dispose d'un réseau de mobilité efficace, adapté aux besoins de ses habitants, aux exigences de déplacement du futur et prenant en compte la mobilité douce.

Il s'engage afin que le trafic régional puisse se développer en adéquation avec l'évolution de la population et de ses besoins.

Il améliore la mobilité multimodale de la population et le transport des marchandises sur l'ensemble de son territoire. Il veille à l'intégration du Valais dans le réseau ferroviaire national et international ainsi qu'au sein du réseau aérien.

Mobilité et aménagement du territoire sont planifiés de façon concertée.

Une amélioration qualitative et quantitative de la mobilité est réalisée en respectant des critères qui tiennent compte de la sécurité, de l'efficacité économique, de la santé et du respect de l'environnement.

Dans cette perspective, les infrastructures de mobilité douce sont adaptées au profit des résidents et des touristes. Les infrastructures routières sont entretenues, achevées et optimisées. L'évolution des modes de propulsion et de conduite des véhicules est anticipée et le transfert rail-route optimisé.

Le canton veille à garantir des infrastructures adaptées aux personnes à mobilité réduite.



MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Actualisation du Concept cantonal de mobilité 2040, axée sur l'adaptation et l'entretien du réseau routier existant, l'achèvement de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais, le renforcement de l'offre de transports publics, l'intégration de la stratégie de mobilité douce 2040 et des bases légales afférentes, la résilience face aux intempéries et aux dangers naturels
- Analyses d'opportunité :
 - Restauration ou réalisation de liaisons ferroviaires (Sud Léman, Tunnel multifonctionnel du Grimsel)
 - Liaisons par câble ou funiculaires entre la plaine et la montagne
 - Connexion de Monthey à la ligne du Simplon à l'horizon 2045 dans la prochaine étape PRODES 204X
 - Mise en place d'une 3^e voie entre Viège et Brigue afin d'augmenter les capacités de transport
 - Prolongement des trains RegioExpress jusqu'à Sion, y compris l'adaptation des gares de Riddes et Châteauneuf-Conthey (PRODES 204x)
- Achèvement de l'autoroute A9 avec les tronçons non encore ouverts entre Sierre Est et Brigue-Glis et mise à disposition d'un réseau de routes nationales de qualité
- Reconstruction des routes cantonales à Blatten et à Lourtier

INDICATEURS STATISTIQUES

Dernier relevé		-10 ans	Ø CH
215.6	Distance moyenne à vol d'oiseau entre le lieu d'habitation et l'arrêt le plus proche des transports publics ou la gare la plus proche (moyenne pour le canton) (m)	259.3	227.6
17.1	Pendulaires utilisant le transport public comme principal moyen de transport pour se rendre sur leur lieu de travail (%)	14.9	30.5
19.8	Proportion de la population – à partir de 15 ans et vivant dans des ménages privés – s'estimant exposée, sur son lieu de domicile, à des nuisances sonores dues au trafic de voitures, de trains ou d'avions (mesure 2019) (%)	31.6	23.5

GARANTIR L'ÉQUILIBRE DES FINANCES CANTONALES

CONTEXTE

En Valais, les dépenses publiques par habitant (canton et communes) se situent dans la moyenne nationale. Elles augmenteront toutefois au cours des prochaines années en raison notamment du changement climatique, de l'entretien et du développement nécessaire des infrastructures et du réseau routier ou encore de l'évolution démographique. La croissance de la population et l'allongement de l'espérance de vie auront en effet des conséquences sur les coûts de la santé (notamment pour les soins de longue durée), sur les engagements de l'Etat en tant qu'employeur (prévoyance professionnelle) et sur les dépenses en matière de formation. Les flux migratoires causés par le contexte international, tout comme le réchauffement climatique, influenceront également sur les finances cantonales. À ces défis, s'ajoutent, à moyen terme, les conséquences financières directes et indirectes de la situation géopolitique mondiale, des grands projets fédéraux en matière de santé (contre-projet à l'initiative d'allègement des primes, financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires de l'assurance-maladie (EFAS)), du programme d'économie de la Confédération et de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. La capacité d'action du canton doit cependant être préservée à long terme, malgré un revenu imposable par contribuable très faible, une exploitation du potentiel fiscal élevée, un indice de ressources parmi les plus faibles de Suisse, une forte dépendance par rapport à la péréquation fédérale et une faible solvabilité à long terme.

VISION

Le canton du Valais continue à disposer de finances saines. Sa politique financière assure le financement de ses prestations et des gros projets d'infrastructures nécessaires à son développement harmonieux. Elle permet à l'administration de disposer de personnel qualifié, en particulier dans les domaines considérés comme prioritaires pour la réalisation du programme gouvernemental. L'équilibre financier à long terme permet d'effacer l'endettement net à terme.

La stratégie financière cantonale est orientée de manière à stimuler la croissance économique et à augmenter les recettes.

Les relations avec la Confédération et les autres cantons, ainsi que la capacité du canton à promouvoir ses intérêts, doivent être assurées et optimisées afin de préserver ses intérêts financiers, de trouver des solutions communes aux défis régionaux et internationaux et de renforcer la capacité de résilience du canton en situation de crise.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Poursuite d'une politique du personnel ambitieuse, qui soutient les managers dans la valorisation des talents et le développement organisationnel, et qui préserve la satisfaction et le bien-être du personnel de l'Etat du Valais
- Évaluation régulière de la pertinence, de la nécessité et de l'utilité des dépenses et des subventions
- Poursuite d'une politique financière rigoureuse qui respecte la règle constitutionnelle d'équilibre financier et qui permet un développement harmonieux du canton
- Analyse de la qualité (adéquation aux besoins et attentes des destinataires), de la pertinence, de l'utilité, de la nécessité et de la soutenabilité financière des prestations de l'administration, en application des dispositions de l'article 3a de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers (LGCAF)
- Élaboration d'une stratégie financière 2026-2029 dans le domaine de la santé tenant compte des exigences fédérales en matière de politique de santé et des engagements du canton pour ses infrastructures hospitalières
- Suivi proactif des négociations menées par la Confédération avec ses principaux partenaires économiques et institutionnels afin de promouvoir et de défendre les intérêts du canton

INDICATEURS STATISTIQUES

Dernier relevé		-10 ans	Ø CH
70.3	Taux d'endettement net (dette nette I / revenus fiscaux annuels) (%)	-6.5	39.8
120.5	Indice de l'exploitation du potentiel fiscal (rapport entre les recettes fiscales d'un canton et le potentiel de ses ressources)	111.4	97.9
68.6	Indice de potentiel de ressources (péréquation intercantonale), 2026	67.8	100.0
23'511	Potentiel de ressources par habitant (péréquation intercantonale), 2023	20'861	36'865

ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE

Le Valais reste un des hotspots suisses en matière de biodiversité. Les surfaces protégées sont en constante augmentation depuis 2009, mais restent inférieures à la moyenne suisse. La quantité de déchets urbains incinérés par personne est en diminution, surtout depuis l'introduction en 2018 de la taxe au sac dans le Valais romand. La participation de la population au tri est bonne.

Le canton est en première ligne face aux impacts des changements climatiques qui accentuent son exposition aux événements extrêmes.

Le bilan carbone du territoire, basé sur les données 2025, montre une diminution d'environ 15% d'émissions directes de gaz à effet de serre par rapport à 2020. Cette baisse est due à des améliorations sur les sites industriels et à la politique énergétique. Les efforts doivent toutefois se poursuivre, notamment en matière de mobilité, de construction et de consommation durables.

La santé économique du canton tend à s'améliorer, même si elle reste moins dynamique que dans la majorité des autres cantons. La part des emplois des branches innovatrices dans le total des emplois des secteurs secondaire et tertiaire poursuit sa tendance à la hausse et le taux de chômage baisse progressivement.

VISION

Le canton du Valais accélère la mise en œuvre des principes du développement durable, sachant que cette législature s'achèvera aux portes de 2030, année charnière pour l'évaluation des objectifs de durabilité et la fixation de nouveaux objectifs.

Le Valais offre un environnement sain à sa population et à ses hôtes et se montre particulièrement attentif à son rôle de réserve pour la biodiversité alpine. Le canton développe une stratégie à long terme pour la gestion des risques climatiques qui reposera sur la prévention, l'anticipation et le rétablissement. Il vise ainsi la neutralité carbone d'ici 2050, s'adapte à l'évolution du climat et établit des mécanismes pour un rétablissement rapide face aux risques résiduels.

Le Valais dispose d'un énorme potentiel en matière de ressources en énergies renouvelables, qu'il peut mettre à la disposition de toute la Suisse. Le canton soutient la Confédération dans ses efforts visant à améliorer les conditions-cadres afin d'accélérer la transition énergétique, notamment par les projets de développement des énergies renouvelables dans les domaines de la force hydraulique, de l'efficacité énergétique et de la gestion de la demande. Il profite de ses pôles de compétences pour jouer un rôle de leader dans l'interaction « climat-technologie ».

Le Valais durable, c'est aussi un Valais équitable, solidaire, une terre d'accueil où chacune et chacun trouve sa place. Le canton continue la lutte contre les inégalités et les discriminations à tous les niveaux et favorise l'équilibre entre les générations.

Le canton est dynamique et attractif pour les entreprises et les visiteurs. Il privilégie une économie circulaire, au service des habitants et qui offre des emplois et des perspectives de vie à la population locale dans toutes les régions. Il mise sur l'excellence de la recherche, de l'innovation et une formation de qualité pour forger les compétences nécessaires à la transition vers un canton durable.

L'Etat du Valais assume sa triple responsabilité : impulser le changement, se montrer résilient et être exemplaire.



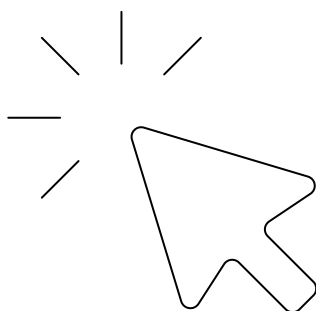
MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Renforcement de la collaboration avec les communes, entre cantons, avec la Confédération et transfrontalière
- Poursuite de la mise en place d'actions concrètes, stratégiques et efficaces dans le cadre de l'Agenda 2030 du canton du Valais
- Poursuite des assainissements des sites pollués et contaminés avec un accent sur les sites contaminés par les PFAS et l'assainissement de l'ancienne décharge de Gamsenried
- Renforcement de la surveillance et des compétences pluridisciplinaires liant la santé et l'environnement, notamment en matière de gestion des micropolluants et des pesticides dans le domaine de la protection des eaux
- Réduction des émissions dans l'environnement
- Mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale, en mettant l'accent sur les enjeux liés au développement hydroélectrique
- Mise en œuvre des plans cantonaux de gestion des déchets, des décharges et des installations de valorisation des déchets minéraux (IVDM)
- Conseil, suivi et surveillance des ouvrages d'évacuation et de traitement des eaux (STEP)
- Conservation et protection des espèces et des milieux naturels exceptionnels du Valais
- Mise en application d'une stratégie durabilité dans le domaine para-étatique
- Mise en œuvre d'une stratégie de gestion des risques climatiques

INDICATEURS STATISTIQUES

Dernier relevé		-10 ans	Ø CH
305.8	Nombre d'espèces de plantes vasculaires moyen par kilomètre carré, standardisé à 500 mètres (Diversité des espèces végétales)	291.2	255.5
394.7	Déchets urbains (kg/habitant)	466.3	291.2
45.2	Taux de collecte séparée (%)	26.7	35.9
197.3	Écoulement des eaux via les STEP (m3/habitant)	255.1	156.3
7.1	Teneur en nitrates des eaux souterraines (mg/l)	5.6	15
2	Indice de Pollution Long terme (IPL) (1=bon 6=mauvais)	2	2
38.3	Part de la somme des investissements (publics et privés) pour agrandissements et transformations et des dépenses pour travaux d'entretien publics dans le total des dépenses pour la construction (publiques ou privées) (%)	31.1	42.4

WWW.VS.CH/
PROGRAMME-GOUVERNEMENTAL



Edition et conception graphique
Etat du Valais, Conseil d'Etat
par la Chancellerie (IVS)

Le présent document peut être téléchargé
sur www.vs.ch/programme-gouvernemental

Sion, février 2026